

# L'oursin, le trésor à pointes qu'il faut protéger

Dans le territoire du Parc marin du Cap Corse et des Agriate, l'oursin fait le bonheur des pêcheurs de la région. Attention toutefois à bien respecter les lois en vigueur sous peine d'être sanctionné



**I**l n'y a pas que les oursinades d'Ajaccio dans la vie. Le Cap Corse, lui aussi, est amateur de ce crustacé à pointes.

Même si sa pêche est plus confidentielle, à Centuri, l'oursin a trouvé toute sa place auprès des pêcheurs locaux. Seulement, de nombreuses règles sont à respecter et parfois, les pêcheurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, ne semblent pas au fait des restrictions.

Pour régler ce problème, le Parc maritime du Cap Corse et des Agriate multiplie les missions de sensibilisation, associé à la police maritime. *"Même s'il ne faut pas empêcher les pêcheurs de pouvoir travailler, il faut veiller au respect et à l'application des lois en vigueur, il y a de la sauvegarde des oursins"*, souligne Mathilde Filippi, chargée de communication auprès du parc marin.

## Des amendes allant jusqu'à 22 500 €

Aussi, de nombreuses missions de contrôle sont effectuées dans l'année, notamment durant la sai-

son de l'oursin qui s'étend sur cinq mois, du 15 décembre au 15 avril. Ce week-end, une opération de ce type était organisée et deux personnes ont été verbalisées. *"Ces individus avaient dépassé le quota de pêche autorisé, qui est de trois douzaines par personnes et pour les pêcheurs, de 500 douzaines par semaine. Ce qui représente tout de même un nombre conséquent d'oursins"*, précise Laurent Ricquiers, inspecteur de l'environnement.

*"Concernant la taille, le diamètre doit faire au minimum 5 centimètres, hors plaquans, bien entendu. De plus, il est interdit de pêcher l'oursin en bouteille. Seule l'apnée est autorisée. Même si cela rajoute une*

*contrainte supplémentaire aux pêcheurs, c'est un moyen efficace de contrer le risque de surpêche."* Enfin, comme le précise Laurent Ricquiers, tous les oursins ne peuvent être pêchés. Une espèce en particulier est protégée : l'oursin diadème. Interdiction donc de la sortir de son milieu naturel. *"On reconnaît cette espèce assez facilement car elle possède de longues pointes, plus grandes que la moyenne. On en trouve généralement dans les zones*



De nombreuses missions de contrôle sont effectuées dans l'année, notamment durant la saison de l'oursin qui s'étend sur cinq mois, du 15 décembre au 15 avril.

(PHOTOS PARC NATUREL MARIN DU CAP CORSE ET DE L'AGRIATE ET C.B.)

*rocheuses."* Concernant les sanctions, les fraudeurs risquent une amende pouvant aller jusqu'à 22 500 €, plus une saisie du matériel de pêche, voire du bateau. *"Des cas très rares et spécifiques"*, prévient l'inspecteur de l'environnement.

Les pêcheurs doivent aussi savoir que certaines zones sont protégées, impossible donc de s'approcher de ces lieux. C'est le cas notamment des îles du Cap Corse, où la pêche est prohibée autour des rochers.

Une réglementation datant de 1992. Créée il y a trois ans, l'agence de protection de l'environnement du parc marin prend peu à peu le relais de la police maritime et ne cesse de monter en puissance, comme l'affirme Laurent Ricquiers. *"Notre zone est vaste et représente 225 kilomètres de côtes. Nous n'avions qu'un agent il y a trois ans, nous sommes plus nombreux aujourd'hui. Le nombre de contrôles augmente, que ce soit en mer, sur les ports ou les plages. Notre*

*action ne se limite pas qu'à la pêche aux oursins, ce week-end, nous avons interpellé une personne qui avait en sa possession une grande nacre morte. C'est interdit, même si le coquillage est mort, il faut le laisser dans son habitat naturel."*

Jusqu'à la fin de la saison de pêche, Laurent Ricquiers et son équipe poursuivront leurs opérations de contrôles afin de protéger le crustacé à pointes.

P.-P.L.